

# COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Forest
Service Urbanisme-Environnement
Monsieur Alain Mugabo
Échevin
Chaussée de Bruxelles, 112
B - 1190 BRUXELLES

V/Réf. : PU 28092 (corr. : Tshibangu Kabuya) N/Réf. : AA/MB/**FRT20177\_697\_PU\_Molière\_167** 

Annexe //

Bruxelles, le 10/10/2022

Objet: FOREST. Avenue Molière, 167

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification du volume de la toiture, des annexes et mettre en conformité la modification du nombre de logements (de 1 à 2) et la façade à rue.

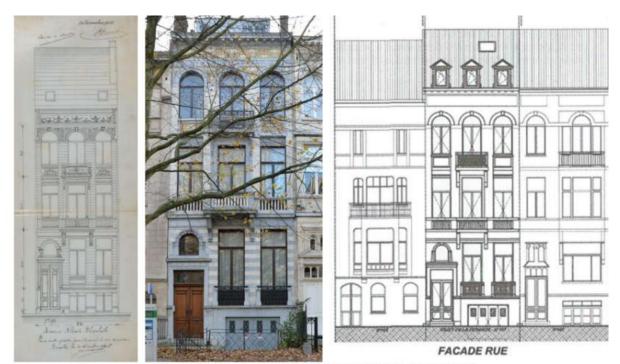
#### Avis de la CRMS

## Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 14/09/2022, reçu le 16/09/2022, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 28/09/2022.

## **CONTEXTE ET DEMANDE**

Cette maison bourgeoise se situe dans la zone de protection des maisons classées sises avenue Molière, 177 et 179, et avenue Brugmann, 176 et 178, dues à l'architecte P. Vizzavona. Également reprise à l'Inventaire du Patrimoine architectural, la maison concernée par la demande, construite en 1905 d'après les plans de l'entrepreneur J. Maeck, fait partie d'une belle enfilade d'immeubles homogènes, allant du n°163 au n°169.



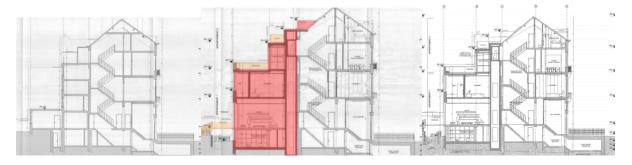
A g. et au centre : élévation de la façade avant (plan d'archives de 1905 et vue de 2016 ©Urban.brussels), A dr. : élévation projetée de la maison, entre ses deux voisines (extr. du dossier de demande)



La demande porte sur la transformation générale de la maison, la mise en conformité de sa division en deux logements et la régularisation des modifications en façade avant.

La CRMS s'était déjà prononcée sur ce dossier en date du 12/05/2021 : <a href="https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/FRT20177">https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/FRT20177</a> 673 PU Moli%C3%A8re 167.pdf

Le dossier revient avec des modifications concentrées en façade arrière.



#### <u>Avis</u>

Après analyse, la CRMS estime le projet quasi inchangé par rapport à celui qu'elle a analysé en mai 2021. Elle estime les remarques qu'elle avait formulées alors, toujours pertinentes. Elle réitère donc son souhait de préserver au maximum les éléments intérieurs qui font l'une des richesses de ces maisons d'habitations : maintien des cheminées, des menuiseries intérieures, de l'escalier... afin de de ne pas dénaturer l'intérieur de cette maison qui semble, malgré les années, avoir conservé sa scénographie intérieure.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

Président